Date de transmission de l'acte: 01/04/2026
Date de reception de l'AR: 01/04/2026
046-214603367-DE_016_2026-DE
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT

Séance ordinaire du 30 mars 2026

Date de la convocation : 25/03/2026

Objet : 4. c. Délibération désignation de délégués du SYDED du Lot - Collège Eau Potable / Assainissement (DE_016_2026)

Le trente mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Dominique FILHOL.

Présents : Dominique FILHOL, Patrice MATENCE, Louise BOSSUET, Philippe MOURA, Danielle BROCARD, Yolande EYLENBOSCH, Virginie BAILLET, Bruno DELLUC, Sébastien BEAUMONT, Romain TRILLE
Représentés : - Absents excusés : - Absents :
Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

Vu les articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SYDED du Lot, notamment l'article 7.1.2,

Madame le maire rappelle à l'assemblée, le conseil municipal a décidé d'adhérer au SYDED pour la compétence « eau potable ».

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SYDED du lot, chaque commune ou groupement de communes adhérent est représenté par 1 délégué titulaire par tranche entamée de 5000 abonnés (sur la base du nombre d'abonnés connu à la date d'installation du comité syndical). Ces représentants composent un collège commun avec les représentants de la compétence assainissement nommé Collège Eau potable / Assainissement.

Aussi, notre collectivité sera représentée au SYDED par un délégué titulaire et un suppléant, appelés à siéger en cas d'empêchement des titulaires (nombres d'abonnés pris en compte 234.

Madame le maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature. Madame Dominique FILHOL et M Patrice MATENCE se déclarent candidats. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- Dominique FILHOL comme déléguée titulaire,
- Patrice MATENCE comme délégué suppléant.

Signature du secrétaire de séance :
Patrice MATENCE

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire, Dominique FILHOL

Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture et publication en Mairie le 01/04/2026 *Madame le Maire*	*Votants : 10* *Pour : 10* *Contre : 0* *Abstention : 0*

Date de transmission de l'acte: 01/04/2026
Date de reception de l'AR: 01/04/2026
046-214603367-DE_016_2026-DE
A G E D I

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, la présen… …ant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa … …ymond IV – 31000 Toulouse 6), soit par Télérecours accessible sur le site https://www.tele… …ans les mêmes conditions de délai auprès du Maire de Vire sur Lot.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer auprès de la mairie.